

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PADOUE

SÉANCE DU
4 AVRIL 2022

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil Municipal, tenue lundi,
4 avril 2022, en la salle municipale à 20:00 heures.

1. GESTION

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Jennifer Laflamme, maire, déclare la séance ouverte à 20h par un mot de bienvenue.

1.2 OUVERTURE ET PRÉSENCE

Sont présents :

Madame	Jennifer Laflamme	Maire	
Monsieur	Martin Poisson	Conseiller	Siège N°1
Monsieur	Pierre Lévesque	Conseiller	Siège N°2
Madame	Lucette Algerson	Conseillère	Siège N°4
Monsieur	Rock Bérubé	Conseiller	Siège N°5
Madame	Sonia Dussault	Conseiller	Siège N°6

Est absente :

Madame	Marie-Ève Rioux	Conseillère	Siège N°3
--------	-----------------	-------------	-----------

Le tout formant quorum sous la présidence de madame Jennifer Laflamme, maire.

Line Fillion, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

1.3 MOT DE BIENVENUE

Madame la Maire souhaite la bienvenue à tous.

1.4 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

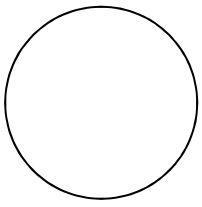
1. GESTION

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Présences
- 1.3 Mot de bienvenue
- 1.4 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.5 Adoption du procès-verbal de la séance du 7 mars 2022
Suivi au procès-verbal

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

3. POINT DE SUIVI DES COMITÉS :

- 3.1 Défi-Relance
- 3.2 Fabrique
- 3.3 Patrimoine
- 3.4 Économie sociale
- 3.5 MADA
- 3.6 CCU
- 3.7 Infrastructure
- 3.8 Comité incendie



4. **ADMINISTRATIF**
 - 4.1 Adoption des comptes
 - 4.2 Informations de la maire
 - 4.3 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local, reddition de compte
 - 4.4 Audit de conformité : Transmission des rapports financier
 - 4.5 Demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes
 - 4.6 Adoption du projet de règlement 262-2022, code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Padoue
5. **AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
 - 5.1 Étude géothermique
6. **SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE**
 - 6.1 Adoption du rapport annuel 2021, services sécurité incendie de la MRC de La Mitis
 - 6.2 Autorisation de dépôt d'une demande de coopération intermunicipale en incendie avec la ville de Mont-Joli
7. **DÉVELOPPEMENT**
 - 7.1 Demande de commandite : École le Mistral : musique Harmonie
 - 7.2 Demande de commandite : Défi Osentreprendre
 - 7.3 Demande de commandite : Grand Air Mitis
 - 7.4 Renouvellement de l'adhésion à URLS
 - 7.5 Soutien aux organismes
 - 7.6 Projet « Livre en Fête »
8. **HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 8.1 Balayage des rues du village
 - 8.2 Asphalte froide
9. **AFFAIRES DIVERSES :**
 - A) Ouverture des chemins fermés l'hiver
10. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
11. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

01-04-04-2022

Il est proposé par monsieur Rock Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.
ADOPTÉE

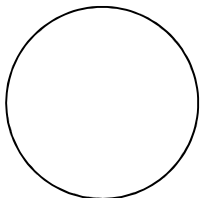
1.5 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 MARS 2022

02-04-04-2022

Il est proposé par madame Lucette Algerson et résolu à la majorité des membres présents que le procès-verbal de la séance régulière du 7 mars 2022 soit adopté.
ADOPTÉE

SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Le suivi au procès-verbal est fait par Madame La Maire.



2. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions est respectée pour les trois (3) contribuables présents.

3. POINT DE SUIVI DES COMITÉS

- 3.1 Défi-Relance : Madame Dussault fait le suivi
- 3.2 Fabrique : Aucun suivi de Madame Algerson
- 3.3 Patrimoine : Aucun suivi de Monsieur Lévesque
- 3.4 Économie sociale : Madame Dussault fait un suivi
- 3.5 MADA : Aucun suivi de Madame Algerson
- 3.6 CCU : Aucun suivi de Madame Laflamme
- 3.7 Infrastructure : Aucun suivi de Monsieur Bérubé
- 3.8 Comité incendie : Madame Laflamme fait le suivi pour Madame Rioux

4. ADMINISTRATION

4.1. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES

03-04-04-2022

Il est proposé par monsieur Martin Poisson et résolu à la majorité des membres présents que les comptes présentés soient acceptés et que la secrétaire-trésorière soit autorisée à en faire le paiement pour un total de 55 015.10 \$.
ADOPTÉE.

4.2. INFORMATIONS DE LA MAIRE

Madame la Maire informe les membres du conseil de la correspondance reçue et des rencontres auxquelles elle a assistée, de la visite de l'édifice municipale et de la formation en sécurité civile.

4.3 PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL, REDDITION DE COMPTE

04-04-04-2022

Il est proposé par madame Sonia Dussault et résolu à la majorité des membres présents :

D'adopté la résolution 12-07-03-2022 pour le programme d'aide à l'entretien du réseau routier local, reddition de compte.
ADOPTÉE.

4.4 DÉPÔT : AUDIT DE CONFORMITÉ – TRANSMISSION DES RAPPORTS FINANCIERS

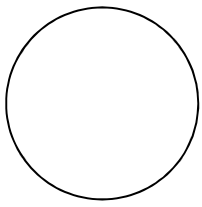
05-04-04-2022

Il est proposé par monsieur Rock Bérubé et résolu à la majorité des membres présents :

Que le rapport « Audit de conformité – transmission des rapports financiers » a bien été déposé aux membres du conseil lors de la séance du 4 avril 2022.
ADOPTÉE.

4.5 DEMANDE DE RECONNAISSANCE AUX FINS D'EXEMPTION DE TAXES

Remis à une séance extraordinaire afin de pouvoir donner l'information à tous les membres du conseil.



4.6. DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 26-2022, ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE PADOUE

CE RÈGLEMENT EST INSCRIT AU LIVRE DES RÈGLEMENTS

06-04-04-2022

ATTENDU QUE la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (LEDMM)*, sanctionnée le 2 décembre 2010, a créé l'obligation pour toutes les municipalités locales d'adopter un code d'éthique et de déontologie qui énonce les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés :

ATTENDU QUE la *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives*, communément appelée le « PL 49 » et sanctionnée le 5 novembre 2021, exige l'ajout d'une règle relative à la réception d'un don ou tout autre avantage par un employé ;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 18 de la LEDMM, toute décision relative à l'adoption du Code d'éthique et de déontologie est prise par un règlement ;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été donné par madame Marie-Ève Rioux à une séance du conseil tenue le 7 mars 2022;

ATTENDU QUE l'adoption a été précédée de la présentation et du dépôt d'un projet de règlement en date du 7 mars 2022 par madame Marie-Ève Rioux ainsi que d'une consultation des employés sur le projet de règlement qui s'est tenue le 21 mars 2022;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 12 de ladite Loi, un avis public contenant un résumé du projet de règlement a été publié le 7 mars;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun, essentiel et d'intérêt public de se conformer aux exigences de la Loi par la modification du Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Lucette Algerson et résolu à la majorité des conseillers présents, que le règlement suivant soit adopté :

Article 1 Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2 Objet

Le présent règlement a pour objet de remplacer le Code d'éthique et de déontologie pour les employés de la Municipalité, notamment, d'ajouter une précision concernant les dons et avantages reçus par un employé municipal.

Article 3 Code d'éthique et de déontologie des employés

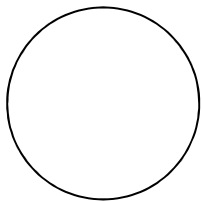
Le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Padoue, joint en annexe A est adopté.

Article 4 Prise de connaissance du Code d'éthique et de déontologie

Un exemplaire du Code d'éthique et de déontologie est remis à chaque employé de la Municipalité. L'employé doit attester au directeur général, sur le formulaire prévu à cet effet, en avoir reçu copie et en avoir pris connaissance dans un délai de dix (10) jours suivant sa réception. L'attestation complétée est versée au dossier de l'employé. Le maire reçoit une copie de l'attestation du directeur général et greffier-trésorier.

Article 5 Remplacement

Le présent règlement remplace le Règlement numéro 245-2018 édictant un code d'éthique et de déontologie des employés municipaux, adopté le 2 octobre 2018.



Toute mention ou référence à un code d'éthique et de déontologie des employés municipaux, que ce soit dans un règlement, une résolution, une politique, un contrat, etc., est réputée faire référence au présent règlement.

Article 6 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Jennifer Laflamme, maire

Line Fillion, greffière-trésorière

5. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

5.1 ÉTUDE GÉOTHERMIQUE

Remis à une séance spéciale par manque d'information.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

6.1 ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2021, SERVICES SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE LA MITIS

07-04-04-2022

Il est proposé par monsieur Pierre Lévesque et résolu à l'unanimité :

D'adopter le rapport annuel 2021 – Services sécurité incendie de la MRC de La Mitis tel que préparé par monsieur Vincent Dubé, chef aux opérations et préventionnistes.

ADOPTÉE

6.2 AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE COOPÉRATION INTERMUNICIPALE EN INCENDIE AVEC LA VILLE DE MONT-JOLI

Remis à une séance spéciale afin d'avoir plus d'information sur les coûts.

7. DÉVELOPPEMENT

7.1 DEMANDE DE COMMANDITE : ÉCOLE LE MISTRAL, MUSIQUE HARMONIE

Monsieur Martin Poisson se retire le temps que la décision soit prise.

08-04-04-2022

Il est proposé par madame Lucette Algerson et résolu à la majorité des membres présents :

De faire un don de 50.00 \$ pour la musique Harmonie de l'école du Mistral.

ADOPTÉE.

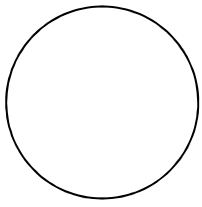
7.2 DEMANDE DE COMMANDITE : DÉFI OSENTREPRENDRE

09-04-04-2022

Il est proposé par monsieur Rock Bérubé et résolu à la majorité des membres présents :

De faire un don de 50.00 \$ pour la 24^e édition du Défi OSEntreprendre du Bas-Saint-Laurent.

ADOPTÉE



10-04-04-2022

7.3 DEMANDE DE COMMANDITE : GRAND AIR MITIS

Il est proposé par monsieur Martin Poisson et résolu à la majorité des membres présents :

De faire un don de 100.00 \$ au projet Grand Air Mitis pour les adolescents de l'ensemble du territoire de La Mitis.

ADOPTÉE.

11-04-04-2022

7.4 RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'URLS

Il est proposé par monsieur Pierre Lévesque et résolu à la majorité des membres :

De renouveler l'adhésion à l'URLS au coût de 75.00 \$ pour 2022-2023.

ADOPTÉE.

7.5 SOUTIEN AUX ORGANISMES

Il y aura une refonte pour les demandes des organismes pour le dépôt de projet.

12-04-04-2022

7.6 PROJET LIVRE EN FÊTE

CONSIDÉRANT les bienfaits de la lecture : stimulation du cerveau, diminution du stress, augmentation des connaissances, amélioration de la mémoire, hausse de la concentration et de la capacité d'analyse, développement de l'imaginaire et bien d'autres!

CONSIDERANT QUE la pandémie a affecté grandement le côté psychologique de la population. Le temps est venu d'offrir des activités qui auront comme impact de replacer sur une voie plus positive l'état d'esprit de la population.

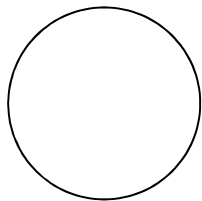
CONSIDERANT le projet Livre en fête du Réseau BIBLIO du Bas-Saint-Laurent qui vise à offrir à la population qu'il dessert l'accès aux livres par de l'animation, dans une atmosphère amusante et même festive par un service de bibliothèque hors des murs qui se promènerait à la grandeur du territoire selon un itinéraire choisi qui pourrait même être en accompagnement à d'autres activités municipales, événements publics ou autres.

CONSIDERANT QU'une visite type à une municipalité serait annoncée à l'avance. L'arrivée d'un véhicule joliment décoré serait accompagnée d'une musique d'ambiance en faisant le tour de la municipalité pour annoncer l'arrivée du véhicule. Une fois installé, on ouvre les portes en déployant de grands présentoirs remplis de livres, on étale de nombreux jeux géants sur le site. On y déploie une tente à lire, des hamacs de lecture, sièges pour jeunes et adultes, fanions, musique d'ambiance, téléviseur géant pour de l'animation en ligne. Une personne est sur place pour animer la lecture.

CONSIDERANT QUE la population de notre municipalité pourra bénéficier gratuitement de cette activité à partir d'un calendrier planifié par le Réseau BIBLIO du Bas-Saint-Laurent.

Il est proposé par madame Lucette Algerson et résolu à la majorité des membres présents d'appuyer le projet Livre en fête du Réseau BIBLIO du Bas-Saint-Laurent.

ADOPTÉE.



8. HYGIÈNE DU MILIEU

8.1 BALAYAGE DES RUES DU VILLAGE

13-04-04-2022

Il est proposé par monsieur Rock Bérubé et résolu à la majorité des membres présents :
De faire effectuer le balayage des rues du village par Les Aménagements Lamontagne au prix de 130.00 \$/l'heure.
ADOPTÉE.

8.2 ASPHALTE FROIDE

14-04-04-2022

Il est proposé par monsieur Pierre Lévesque et résolu à la majorité des membres présents :
D'autoriser monsieur Jonathan Boucher à faire l'achat d'asphalte froide lorsque requis afin de procéder à l'entretien des routes asphaltées de notre Municipalité.
ADOPTÉE.

9. AFFAIRES DIVERSES

A) OUVERTURE DES CHEMINS FERMÉS L'HIVER

Les membres du conseil prendront leur décision ultérieurement.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions est respectée pour les trois (3) contribuables présents.

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

15-04-04-2022

Il est proposé par monsieur Martin Poisson et résolu à l'unanimité que la séance présente soit levée à 20h50.
ADOPTÉE.

Approbation des résolutions

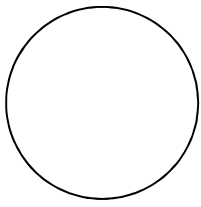
Je, Jennifer Laflamme, maire de la Municipalité de Padoue, approuve les résolutions votées lors de la séance ordinaire du 4 avril 2022, tenue en la salle municipale, à 20 h 00 heures.
En signant ce document, cela équivaut à la signature de chacune des résolutions votées lors de cette séance.

Jennifer Laflamme, maire

05-04-2022
Date

SIGNÉ : _____
Jennifer Laflamme, maire

SIGNÉ : _____
Line Fillion, dir. gén et gref. trés.



Procès-verbal signé par Madame la Maire le 5 avril 2022.

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PADOUE**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 AVRIL 2022 À 19:45 HEURES

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil Municipal tenue le 11 avril 2022, en la salle municipale, à 19:45 heures à laquelle étaient présents : madame Jennifer Laflamme, maire, mesdames Sonia Dussault et Lucette Algerson conseillères ainsi que messieurs Rock Bérubé et Pierre Lévesque, conseillers.

Sont absents :

Monsieur Martin Poisson, conseiller
Madame Marie-Ève Rioux, conseillère

Le tout formant quorum sous la présidence de madame Jennifer Laflamme, maire.

Madame Line Fillion, directrice générale et greffière-trésorière, est aussi présente.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

1. Présences
2. Lecture et adoption de l'avis de convocation
3. Demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes
4. Amendement de prolongation de la lettre d'entente Services aux sinistrés
5. Étude géothermique
6. Évimbéc : recommandations pour le prochain rôle triennal d'évaluation
7. Autorisation de dépôt d'une demande de coopération intermunicipale en incendie avec la ville de Mont-Joli
8. Période de questions
9. Levée de la séance

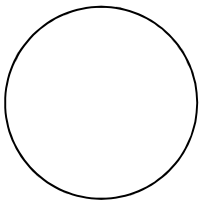
01-11-04-2022

Il est proposé par madame Lucette Algerson et résolu à l'unanimité que l'avis de convocation soit et est adopté tel que lu.
ADOPTÉE.

3. DEMANDE DE RECONNAISSANCE AUX FINS
D'EXEMPTION DE TAXES

02-11-04-2022

CONSIDÉRANT QUE le 26 janvier 2022, la municipalité de Padoue a reçu une demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes pour l'immeuble situé au 114, rue Gagnon à Padoue;
CONSIDÉRANT QUE l'Association sportive de Padoue a fait son Assemblée générale annuelle le 26 novembre 2021 et que à la suite de la démission de certains membres, il ne restait seulement que trois membres, il fût décidé de tenir une Assemblée générale spéciale le 10 décembre 2021;
CONSIDÉRANT QUE l'avis de convocation de l'AGS du 10 décembre 2021 de l'organisme annonçait la possibilité de deux (2) options, soit l'ajout de membres OU la dissolution de l'Association Sportive de Padoue; CONSIDÉRANT QUE lors de cette assemblée générale spéciale du 10 décembre 2021 personne ne s'est présenté pour faire partie du comité;



CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris entente avec l'Association sportive de Padoue pour glacer et entretenir la patinoire afin que les Padoviennes et Padoviens puissent en profiter durant la saison hivernale 2021-2022;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé une rencontre avec l'Association sportive lundi, 4 avril dernier et que celle-ci a refusée;

POUR TOUS CES MOTIFS, il est proposé par madame Sonia Dussault et résolu à la majorité des membres présents à la suite d'un vote dont le résultat est :

POUR LE REFUS DE LA DEMANDE : 3

CONTRE LE REFUS DE LA DEMANDE : 2

Que la municipalité refuse la demande de l'Association Sportive de Padoue afin d'obtenir une reconnaissance aux fins d'exemption de taxes pour l'immeuble situé au 114, rue Gagnon à Padoue.

ADOPTÉE.

4. AMENDEMENT DE PROLONGATION DE LA LETTRE D'ENTENTE SERVICES AUX SINISTRÉS

03-11-04-2022

Il est proposé par monsieur Rock Bérubé et résolu à la majorité des membres présents :

D'autoriser madame Jennifer Laflamme, maire, et madame Line Fillion, directrice générale et greffière-trésorière, à signer l'amendement de prolongation de la lettre d'entente Services aux sinistrés de la Croix-Rouge.

ADOPTÉE.

5. ÉTUDE GÉOTHERMIQUE

04-11-04-2022

Il est proposé par madame Sonia Dussault et résolu à la majorité des membres présents :

D'accepter l'offre de service de la MRC de La Mitis pour les services professionnels en lien avec le dossier **ODS09040_007.2 - réfection de la route Michaud, du rang C-de-Cabot, du 8e rang et du 9e rang**. Le coût de cette offre est de 74 380.58 \$ incluant l'offre de service par la firme L.E.R. pour l'étude géothermique au coût de 23 561.58 \$. L'offre de service de la MRC de La Mitis est donc de 50 819 \$.

D'accepter l'offre de service pour étude géothermique en forage par la firme L.E.R. au coût de 22 439.60 \$, excluant les taxes dans le dossier **ODS09040_007.2 - réfection de la route Michaud, du rang C-de-Cabot, du 8e rang et du 9e rang**.

ADOPTÉE.

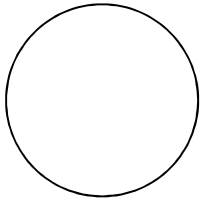
6. ÉVIMBEC : RECOMMANDATINS POUR LE PROCHAIN RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION

05-11-04-2022

Il est proposé par madame Lucette Algerson et résolu à la majorité des membres présents :

Que la municipalité de Padoue reconduise son rôle d'évaluation pour le prochain rôle triennal soit pour les années 2023-2024-2025.

ADOPTÉE.



7. AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE COOPÉRATION INTERMUNICIPALE EN INCENDIE AVEC LA VILLE DE MONT-JOLI

06-11-04-2022

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4- Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds des régions et ruralité;
ATTENDU QUE la municipalité de Padoue et la Ville de Mont-Joli désirent présenter un projet pour l'acquisition du site d'entraînement incendie de la MRC de La Mitis dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Pierre Lévesque et résolu à la majorité des membres présents que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité de Padoue s'engage à participer au projet « Acquisition du site d'entraînement incendie de la MRC de La Mitis » et à assumer une partie des coûts;

Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la Coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Le conseil nomme la Ville de Mont-Joli organisme responsable du projet.

Le maire et le greffière-trésorière sont autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a pas de contribuable présent.

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

07-11-04-2022

Il est résolu à l'unanimité que la présente séance soit levée à 20h53.
ADOPTÉE.

Approbation des résolutions

Je, Jennifer Laflamme, maire de la Municipalité de Padoue, approuve les résolutions votées lors de la séance extraordinaire du 11 avril 2022, tenue à la salle municipale, à 19:45 heures.

En signant ce document, cela équivaut à la signature de chaque résolution votée lors de cette séance.

Jennifer Laflamme, maire

12-04-2022
Date

SIGNÉ : _____
Jennifer Laflamme, maire

SIGNÉ : _____
Line Fillion, dir. gén. et gref. trés.

Procès-verbal signé par Madame la Maire le 12 avril 2022.